

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LATOUR**

Nombre de membres :	
Afférents au Conseil Municipal	: 7
Présents	: 6
Qui ont pris part à la délibération	: 6

Séance du 10 juillet 2020

Date de la convocation :
06/07/2020

DCM N°2020-14

L'an deux mille vingt et le dix juillet à huit heures, le Conseil Municipal de Latour, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Berton Philippe, maire de Latour.

Présents : M. BELVISO; P. BERTON ; C. CABANAC; P. MORACCHINI ; C.KUBALA;
G.THIBAUD

Absent : H.J ROESING

G. THIBAUD est nommé secrétaire de séance.

Début de séance 8 h

Mr le maire ouvre la séance en informant le conseil de l'ordre du jour de la séance, à savoir la nomination par un vote à bulletin secret des 4 représentants communaux qui participeront à l'élection des sénateurs prévue le 29 septembre : un délégué et trois suppléants.

Le quorum requis pour l'élection (au moins 4 membres présents) est atteint (6 présents votants sur les 7 membres du conseil municipal)

4 accesseurs sont nommés conformément à la procédure : les deux membres du conseil les plus âgés (G. THIBAUD et C. KUBALA) et les deux plus jeunes (M. BELVISO et C. CABANAC)

G. THIBAUD se présente au poste de délégué, et P.MORACCHINI, M.BELVISO, C. CABANAC se présentent en tant que suppléants

Les votes à bulletin secret et le dépouillement ont lieu en présence des accesseurs.

G. THIBAUD est élu délégué avec 6 voix pour, zéro voix contre et zéro bulletin nul

Les suppléants sont ensuite élus (du plus âgé au plus jeune)

P.MORACCHINI est élue premier suppléant avec 6 voix pour, zéro voix contre et zéro bulletin nul

M. BELVISO est élu deuxième suppléant avec 6 voix pour, zéro voix contre et zéro bulletin nul

Et C. CABANAC est élu troisième suppléant avec 6 voix pour, zéro voix contre et zéro bulletin nul

Questions diverses

Concernant les travaux en cours, les peintures ont été réalisées dans la salle des fêtes, mais il reste les systèmes de chauffage et de ventilation à finaliser et l'architecte (M. BARRAU) est difficilement joignable pour discuter avec lui de l'achèvement des travaux.

Concernant le matériel de bureautique, M. le maire informe le conseil de la fin du contrat passé avec la société Ricoh concernant l'imprimante-scanner au mois de septembre, et pose la question du renouvellement de ce contrat ou le remplacement de cet appareil par l'achat d'une imprimante noir et blanc (si possible laser) qui permette de traiter les formats A4 et A3.

En effet le matériel actuel est vieillissant et le coût de la photocopie facturé par la société Ricoh est élevé (0,05 €) alors que dans le cas d'un achat il serait possible d'avoir un coût de copie de 0,002 € Le coût d'un matériel performant variant de 600 à 2000€, il appartiendra au conseil de délibérer lorsque des devis seront disponibles.

Il est également envisagé de faire l'acquisition de deux onduleurs pour pallier aux chutes de tension fréquentes sur le réseau électrique

Concernant le matériel informatique, le poste de la secrétaire date de 2011 et commence à présenter des signes de faiblesse.

Quant au deuxième poste il est en panne et compte tenu de sa vétusté, il est envisagé de le remplacer rapidement par un matériel fiable avec un système d'exploitation récent permettant de s'adapter aux mises à jour demandées par les différents logiciels de saisie et de facturation.

Le contrat de maintenance informatique devant être renouvelé en septembre, il est proposé par M. le maire de demander un bilan global du système informatique durant l'été pour avoir une vision d'ensemble sur les investissements à prévoir.

Concernant l'entretien des espaces verts, suite aux remarques du Conseil Municipal concernant le mode opératoire de M. DEJEAN, il a été constaté une nette réduction des coûts facturés lors de sa dernière intervention (135€ au lieu des 450 € des factures précédentes)

Fin de la séance 8 heures 45